

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Coeur d'Hérault  
1000, route de Montpellier  
34700 Lodève  
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Guy Richard  
Références 20210505Biocamad32

### **Objet : PDA – interdiction de circulation – RD 32 Argelliers**

#### **Le président du conseil général de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil général de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Biocama en date du 07/01/2020, qui va effectuer des travaux de tirs de mines ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

#### **Arrête**

##### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 32 du PR 10 + 700 au PR 11 + 500 sur commune de Argelliers, du 01/01/2021 au 31/12/2021 de 11h35 à 12h20, sera réglementée ponctuellement (3 ou 4 fois par mois) conformément aux dispositions suivantes :

- les RD 32 sera fermée à la circulation publique pendant 5 – 6 minutes sur la période de 11h35 à 12h20.
- Un périmètre de sécurité sera mis en place autour des zones de tirs de mines en tenant compte des éventuelles adaptations nécessaires à chaque tirs, La procédure des signaux sonores et du mode opératoire sera conforme au code des tirs de mines de la carrière du Mas de Cournon.
- Chaque tir de mines sera annoncé de manière systématique et selon une procédure sonore qui restera inchangée tout le long du chantier.
- H - 3 ; 3 coups de trompe longs (Déclenchement du tir dans 3 minutes).
- H - 1 ; 3 coups de trompe courts (déclenchement du tir imminent).
- H + 2 ; 1 coup de trompe long du fin du tir de mines).

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

Le positionnement de la signalisation pourra **éventuellement** être modifié avec l'accord de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

Des panneaux d'information seront mis en place.

Des signaleurs munis de drapeau K1 seront positionnés en amont de chaque fermeture de voie afin de faire ralentir les usagers.

Les véhicules qui seront utilisés pour la fermeture de RD 32 devront être munis de gyrophares, de K5 tri flash et de bandes biaisées.

Un signaleur sera positionné au droit de la fermeture avec des piquets K10.

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Biocama Lieu-dit Mas de Cournon 34 380 Argelliers. (Contact astreinte 24/24, 7J/7 Rachel Bonnier,(06 10 11 39 39) sous le contrôle de l'agence technique départementale de Cœur d'Hérault.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale de Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lodève, le 07/01/2020

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Cœur d'Hérault



Hervé Andrieu

Ampliation  
Monsieur le Maire de Argelliers  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,